



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mars 2005
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Quatrième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Priorités et thèmes actuels

Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Résumé

Dans le cadre de son Programme pour l'établissement de la paix et la diplomatie préventive, créé en 1993 pour répondre à un besoin exprimé au sein du système des Nations Unies d'une formation aux techniques modernes de négociation et de médiation, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) organise des stages sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, à l'intention du personnel des Nations Unies et des diplomates depuis 1993 et des représentants des peuples autochtones depuis 2000.

Le programme de formation de l'UNITAR visant à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, a été conçu de manière à offrir une formation de haut niveau à l'analyse des conflits et à la négociation, comme l'avaient demandé les représentants des peuples autochtones du monde entier lors de consultations à Genève et conformément aux recommandations de plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations Unies.

* E/C.19/2005/1.



Les principaux objectifs de cette formation sont les suivants : doter les participants de moyens leur permettant d'analyser un conflit; de déterminer les besoins, les craintes, les préoccupations et les aspirations de toutes les parties à un conflit; et sur cette base et dans le cadre du dialogue engagé avec les partenaires, de résoudre les problèmes en proposant des solutions mutuellement avantageuses. Il s'agit avant tout de montrer aux participants comment analyser et gérer des conflits de manière constructive. En leur donnant de meilleurs outils pour analyser les conflits, négocier et établir des relations constructives, cette formation met les représentants des peuples autochtones en meilleure position pour entamer un dialogue sur les questions qui intéressent prioritairement leurs communautés et pour améliorer l'existence de ces peuples. La formation a pour but de renforcer leur capacité de mener des négociations pour améliorer le sort des peuples autochtones dans tous les domaines relevant du mandat de l'Instance permanente sur les questions autochtones : culture, développement économique et social, droits de l'homme, éducation, environnement et santé.

Les participants étudient des modèles de négociation fondés sur le respect des droits et sur l'intérêt mutuel et font des simulations de négociation sur les problèmes auxquels se heurtent leurs communautés. Leur sont présentés, entre autres, des études de cas et des exposés sur des questions ayant trait à la terre et aux ressources, sur des modèles ouverts de participation et de consultation et sur la pratique du dialogue constructif.

Des spécialistes éminents des questions autochtones, notamment des membres de l'Instance permanente, ainsi que d'autres spécialistes, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et des représentants d'organisations régionales sont invités à participer à ce programme de formation en qualité d'experts.

Chaque année, le programme de formation internationale a lieu en même temps que la session du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, à Genève. Un programme de formation régional est aussi organisé dans une région du monde différente chaque année. Jusqu'à présent, des programmes de formation régionaux ont eu lieu au Mexique, à l'intention des représentants des peuples autochtones des Amériques, en Thaïlande, à l'intention de ceux de la région Asie-Pacifique et en République-Unie de Tanzanie, à l'intention des représentants des peuples autochtones d'Afrique. En 2005, un programme de formation régional sera organisé pour les représentants des peuples autochtones de la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord, formation qui sera dispensée en français.

L'UNITAR participe aux travaux du Groupe d'appui interorganisations des Nations Unies pour l'Instance permanente sur les questions autochtones depuis sa création et a pris part à chaque session de l'Instance permanente.

Le programme de formation est financé par le Département canadien des affaires étrangères et du commerce international, les Ministères des affaires étrangères de l'Allemagne, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède et l'Agence suisse pour le développement et la coopération, ainsi que par la Fondation Ford.

L'UNITAR n'est pas financé par le budget ordinaire de l'ONU et doit couvrir le coût de ses programmes et de son personnel au moyen de contributions versées par des gouvernements et des fondations.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones	1-11	4
A. Femmes autochtones	1-4	4
B. Éducation	5-8	5
C. Droits de l'homme	9-11	6
II. Autre information importante sur les récents programmes, politiques, allocations budgétaires et activités ayant trait aux questions autochtones au sein de l'UNITAR	12-13	7
III. Principales activités de l'UNITAR : Programme de formation visant à améliorer les capacités en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix des représentants des peuples autochtones	14-20	7
IV. Information et suggestions concernant le thème spécial de la quatrième session de l'Instance : « Les objectifs du Millénaire pour le développement et les populations autochtones »	21-23	8

I. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones

A. Femmes autochtones

1. L'UNITAR s'efforce d'intégrer les droits fondamentaux, notamment le droit à la santé procréative, ainsi que les préoccupations et besoins propres aux femmes autochtones, dans ses programmes et politiques, et d'en rendre régulièrement compte à l'Instance permanente

1. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) s'emploie activement à orienter les femmes autochtones vers chaque programme de formation. On compte 40 % de femmes parmi les participants aux stages de perfectionnement en matière d'analyse des sources de conflit – en particulier les intérêts et préoccupations de toutes les parties à un conflit – ainsi que de dialogue et de négociation pour améliorer les conditions de vie de leurs communautés dans tous les secteurs. À ses sessions de formation de l'Instance, normalement présidées par une femme autochtone, des représentants travaillant dans divers secteurs, qui sont choisis en prenant soin d'assurer un équilibre entre les sexes et entre les régions, sont invités à présenter leurs initiatives dans leurs domaines de compétence – environnement, développement, éducation, égalité des sexes, culture, promotion des droits de l'homme, consolidation de la paix, et dialogue avec les pouvoirs publics et le secteur privé sur des questions ayant trait à la terre et aux ressources – et à expliquer leurs stratégies et à exposer les problèmes qui subsistent.

2. On sollicite activement les femmes autochtones expérimentées comme spécialistes pour le programme de formation de l'Institut pour exposer leurs stratégies, expériences, difficultés et réflexions ayant trait à une vaste gamme de questions qui préoccupent les femmes, les hommes et les jeunes autochtones. Parmi les spécialistes ayant contribué à ce programme, on mentionnera l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Équateur qui est maintenant membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones, une conseillère auprès du Greenland Home Rule Government, le Ministre de la culture et des sports du Guatemala, qui est membre de l'Instance permanente, un ancien membre de l'Instance permanente de la région Asie/Pacifique, la Vice-Chancelière de l'Université des régions autonomes du Nicaragua, la Présidente d'une alliance autochtone aux Philippines, une spécialiste de l'enseignement du Ministère de l'éducation du Kenya, qui est aussi une représentante des femmes pour une organisation non gouvernementale autochtone et membre du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

3. D'autres conseillères ont aussi contribué au programme de formation de l'Institut, dont le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la souveraineté permanente des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles, la Secrétaire du Groupe de travail de l'ONU sur les populations autochtones et d'autres représentantes d'organismes des Nations Unies. L'UNITAR continuera de recenser et d'inviter d'éminentes spécialistes et participantes à contribuer activement à l'excellence du programme.

- 2. Les violents conflits et la militarisation se traduisent par la violation des droits fondamentaux et par le déplacement des femmes autochtones de leurs terres ancestrales et affectent de ce fait radicalement leur existence, celle de leur famille et celle de leur communauté. Les femmes autochtones ne se considèrent pas pour autant comme des victimes passives mais elles assument maintenant un rôle en ce qui concerne la médiation et la consolidation de la paix**

4. Le programme de formation de l'UNITAR invite les femmes autochtones associées aux initiatives de consolidation de la paix à participer à la formation pour décrire leur expérience et leurs difficultés, et aider les autres femmes autochtones à analyser les conflits, négocier et consolider la paix.

B. Éducation

L'Instance permanente devrait collaborer avec l'UNITAR pour coordonner la formation des peuples autochtones au sein du système des Nations Unies

5. En mai 2002, le séminaire de l'UNITAR à l'intention des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones a été organisé à New York sur la demande de plusieurs membres de l'Instance. Le but de ce séminaire était de les aider à préparer et à organiser la première session historique de l'Instance au Siège de l'ONU et à s'acquitter de leur mandat. Ce séminaire a permis de tenir des séances d'information et d'engager un dialogue entre l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et des représentants de 16 organismes et départements des Nations Unies. L'Institut a tenu une session ayant trait à une méthode modèle de résolution de problèmes visant à faciliter la négociation et la prise de décisions. Le séminaire a bénéficié de l'appui du Département canadien des affaires étrangères et du commerce international et du Ministère allemand des affaires étrangères.

6. L'UNITAR invite chaque année 30 participants venus du monde entier, notamment les nouveaux boursiers autochtones du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à participer à son programme de formation international visant à renforcer les capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix des représentants des peuples autochtones, qui a lieu en même temps que la session du Groupe de travail sur les populations autochtones. Il s'agit de faire fond sur leurs connaissances du système et des mécanismes des Nations Unies et de renforcer leur capacité de contribuer de façon constructive – par le dialogue et la négociation – une fois de retour dans leurs communautés. Cette formation est constamment décrite comme l'un des principaux aspects du programme de bourses.

7. L'UNITAR collabore activement avec l'Instance à la conception de ses programmes de formation des peuples autochtones et invite ses membres à exposer aux participants son mandat et ses activités, tout en les aidant à mieux s'associer à ses efforts et en les consultant dans les domaines de compétence relevant de son mandat. Cinq membres de l'Instance ont ainsi contribué en tant que spécialistes aux programmes de formation de l'UNITAR dans les Amériques et la région Asie-Pacifique. Lorsqu'un membre de l'Instance n'est pas en mesure de contribuer à la

formation, un éminent spécialiste des questions autochtones est invité à donner un aperçu du mandat et des objectifs de l'Instance. Les rapports de l'Instance sur les travaux de ses sessions sont distribués à chaque stagiaire dans la documentation qui lui est fournie.

8. L'UNITAR espère poursuivre la collaboration avec l'Instance sur le renforcement des capacités des représentants autochtones.

C. Droits de l'homme

L'UNITAR encourage et appuie la formation des femmes autochtones dans le domaine des droits fondamentaux et de la primauté du droit

9. À chaque stage de formation de l'UNITAR, un juriste, professeur, spécialiste des questions autochtones, anime plusieurs cours sur l'ONU et les mécanismes régionaux visant à promouvoir le dialogue et l'action en ce qui concerne les droits de l'homme et les questions autochtones. En outre, des documents établis par le Haut Commissaire aux droits de l'homme sur les peuples autochtones et les droits fondamentaux sont distribués à chaque participant, en tant que partie intégrante de la documentation. À divers stages de formation, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones (parfois un de ses adjoints) a exposé aux participants son mandat et ses activités, concernant notamment la sensibilisation aux violations de ces droits et leur notification. En outre, le Rapporteur spécial sur la souveraineté permanente des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles a fait un exposé sur son mandat et ses activités visant à promouvoir le programme de formation international. Le Secrétaire du Groupe de travail sur les populations autochtones, contribuant en tant que spécialiste au programme de formation régional pour l'Afrique, a souligné les possibilités de dialogue au sein du système des Nations Unies.

10. Des représentants d'organismes régionaux sont aussi invités à expliquer comment – mandats, mécanismes et possibilités – on peut participer à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones au niveau régional. Des représentants régionaux de l'Organisation des États américains et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un commissaire de la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples de l'Union africaine et un membre autochtone du Groupe de travail de la Commission sur les populations/communautés autochtones ont contribué en tant que spécialistes à des stages de formation. Des spécialistes gouvernementaux des questions autochtones ont exposé aux stagiaires les succès et les difficultés dans le domaine de la gouvernance.

11. La formation portant sur la négociation examine l'approche traditionnelle et la démarche axée sur les droits de l'homme, et présente ensuite un modèle permettant d'analyser les préoccupations des parties et de promouvoir le dialogue pour régler les conflits d'une façon mutuellement avantageuse.

II. Autre information importante sur les récents programmes, politiques, allocations budgétaires et activités ayant trait aux questions autochtones au sein de l'UNITAR

12. L'UNITAR a été créé en 1965 en tant qu'organisme autonome au sein du système des Nations Unies pour renforcer l'efficacité de l'ONU par le biais de programmes appropriés de formation et de recherche. L'Institut, administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général, est financé par les contributions volontaires versées par les gouvernements, organisations intergouvernementales, fondations et autres sources non gouvernementales.

13. Le Programme de l'UNITAR pour l'établissement de la paix et la diplomatie préventive a été lancé en 1993 pour renforcer l'efficacité de l'action de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits. Depuis lors, il a développé ses activités de recherche et de formation à l'intention des fonctionnaires de l'ONU de classe intermédiaire et de rang supérieur, des diplomates, des représentants des populations autochtones, de la société civile et du personnel militaire.

III. Principales activités de l'UNITAR : Programme de formation visant à améliorer les capacités en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix des représentants des peuples autochtones

14. Ce projet, lancé en 2000 pour répondre aux demandes exprimées par les représentants des peuples autochtones lors de consultations à Genève et donner suite aux recommandations des rapporteurs spéciaux, a pour but de dispenser une formation avancée en matière d'analyse des conflits et de négociation aux représentants des peuples autochtones. Il est axé sur le règlement des problèmes et vise à aider les participants à négocier plus efficacement pour obtenir la satisfaction de leurs besoins, tout en encourageant également des rapports constructifs entre les membres de leur communauté et ceux de la communauté dominante. Les participants s'efforcent d'identifier les sources des conflits et étudient l'approche traditionnelle et les démarches axées sur les droits en matière de négociation pour être ensuite formés à la négociation centrée sur les intérêts et pratiquer cette méthode dans un certain nombre de simulations. Il s'agit de trouver une solution judicieuse aux situations conflictuelles en aidant les parties à mieux analyser leurs besoins, aspirations, craintes et préoccupations mutuels et, à partir de cette base, à trouver des solutions novatrices conformes aux intérêts de tous.

15. D'éminents spécialistes des questions autochtones, notamment des membres de l'Instance ainsi que d'autres experts, des rapporteurs spéciaux des Nations Unies et des représentants d'organismes régionaux sont invités à présenter des cas et à contribuer, en tant que spécialistes, au programme de formation.

16. Chaque programme de formation se termine par un dialogue sur une vision commune de la paix, qui permet aux participants de souligner les principaux enseignements tirés de leur formation et de leur dialogue mutuel, et de définir les prochaines dispositions à prendre pour renforcer cette vision commune de la paix. Les participants de chaque région ont fait savoir qu'ils appliquaient ces stratégies et compétences renforcées dans leur communauté et dans le cadre de dialogues avec

les gouvernements et les autres partenaires au niveau local et dans les instances internationales.

17. Chaque année, le Programme de formation international se déroule en même temps que la session du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones à l'Office des Nations Unies à Genève. Des programmes de formation internationaux ont eu lieu en 2000, 2001, 2003 et 2004. Le prochain programme à l'intention de 30 représentants autochtones du monde entier est prévu pour juillet 2005; cette formation est dispensée en anglais.

18. En outre, chaque année un programme de formation régional a lieu dans une région différente. Le premier programme régional a eu lieu au Mexique en 2001 à l'intention des représentants des peuples autochtones de l'Amérique du Nord, centrale et du Sud. Cette formation était dispensée en espagnol et en anglais. En avril 2003, le Programme de formation de l'UNITAR visant à renforcer les capacités en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix des représentants des peuples autochtones de l'Asie et du Pacifique a été organisé à Chiang Mai (Thaïlande). Trente représentants de la région Asie-Pacifique, dont 13 femmes, y ont participé. Le programme de formation régional de 2004 pour l'Afrique a été organisé à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en décembre à l'intention de 30 représentants des peuples autochtones du continent. Le prochain programme de formation régional est prévu pour la fin de 2005 à l'intention de représentants autochtones francophones de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale, du Nord et de l'Ouest.

19. Comme indiqué plus haut, en mai 2002, le séminaire de l'UNITAR pour les membres de l'Instance a été organisé à New York, sur la demande d'un certain nombre de membres, et avait pour objet d'aider l'Instance à préparer et à organiser sa première session historique au Siège de l'ONU, et de faciliter les travaux sur son important mandat.

20. Le programme de formation de l'UNITAR a reçu des fonds du Département des affaires étrangères et du commerce international du Canada, des Ministères des affaires étrangères du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Norvège et de la Suède, ainsi que par l'Agence suisse pour le développement et la coopération et de la Fondation Ford. L'UNITAR n'est pas financé par le budget ordinaire de l'ONU et doit couvrir le coût de ses programmes et de son personnel grâce aux contributions versées par des gouvernements et des fondations.

IV. Information et suggestions concernant le thème spécial de la quatrième session de l'Instance : « Les objectifs du Millénaire pour le développement et les populations autochtones »

21. La formation de l'UNITAR vise à renforcer les compétences en matière de négociation afin que les représentants des peuples autochtones puissent négocier plus efficacement en matière de développement et sur d'autres questions qui les concernent. Les éminents spécialistes autochtones qui contribuent aux programmes de formation international et régionaux de l'UNITAR présentent des études de cas sur la négociation des conflits touchant les questions de développement et de ressources, en tant que problèmes conflictuels majeurs pour les peuples et les États

autochtones. Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et un fonctionnaire de la Banque mondiale sont également invités à prendre la parole sur toute une gamme de questions, politiques et programmes de développement liés aux terres et aux ressources. Une liste des objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports à ce sujet, ainsi que des rapports des Nations Unies sur les processus de dialogue concernant les ressources naturelles sont distribués à chaque participant en tant que documentation figurant dans leur manuel de formation.

22. Le programme examine par ailleurs les mécanismes et les processus qui facilitent la participation de divers groupes afin de lutter contre la marginalisation et l'exclusion. Les participants prennent alors part à des simulations de négociation centrées sur les ressources et les processus de participation politique pour améliorer leur capacité moyens de négocier de façon satisfaisante au nom de leurs organismes et communautés et de formuler des options mutuellement avantageuses et viables.

23. Dans son discours du 10 mai 2004 à la troisième session de l'Instance, le Secrétaire général a déclaré que, pour que le XXI^e siècle soit une ère de prévention, **il fallait que les peuples autochtones participent activement à la prise des décisions les concernant. Dans la mesure où la marginalisation et l'exclusion des processus politiques et économiques débouchent sur l'aliénation et la pauvreté et sont au nombre des causes premières des conflits, le renforcement des capacités et des possibilités d'une participation effective des femmes et des hommes autochtones aux processus décisionnels et politiques constitue un moyen concret de prévenir les conflits violents. Dans ce contexte, il faut s'attacher à promouvoir les approches consultatives qui permettent aussi de mieux comprendre les besoins, les perspectives, les expériences et les diverses cultures des peuples autochtones qui peuvent faciliter l'élaboration de politiques et programmes adéquats répondant le mieux à leurs besoins d'une façon durable.**